

## Information générale

Cours	
<b>Titre</b>	MCB1097-A-H25 - Microbiologie et immunologie générales
<b>Nombre de crédits</b>	2
<b>Sigle</b>	MCB1097-A-H25
<b>Site StudiUM</b>	<a href="#">MCB1097-A-H25 - Microbiologie et immunologie générales</a>
<b>Faculté / École / Département</b>	Médecine / Microbiologie, infectiologie et immunologie
<b>Trimestre</b>	Hiver
<b>Année</b>	2025
<b>Mode d'enseignement</b>	En présentiel
<b>Déroulement du cours</b>	<p>Cours théoriques - En présentiel Mardi 17:00 à 19:00 (14 janvier au 15 avril) Local: Vérifier votre Centre étudiant</p> <p>Travaux pratiques - En présentiel Jeudi 20 mars 2024 16:30 à 18:30 Jeudi 27 mars 2024 16:30 à 18:30 Local : T-600 (Pavillon Roger-Gaudry)</p> <p>Examens - En présentiel Intra 18 février 2025 17:00 à 19:00</p> <p>Final 29 avril 2025 17:00 à 19:00</p>
<b>Charge de travail hebdomadaire</b>	2 - 2 - 4 Travaux pratiques : 2 séances de 2h en laboratoire; environ 1h de lecture et de préparation par séance.

## Enseignant

Dr Louis De Repentigny	<b>Titre</b>	Professeur responsable Professeur titulaire
	<b>Coordonnées</b>	<a href="mailto:louis.de.repentigny@umontreal.ca">louis.de.repentigny@umontreal.ca</a>
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours. Pour des préoccupations personnelles, me joindre par courriel.
Dre Amel Ben Lagha	<b>Titre</b>	Professeure adjointe, Faculté de médecine dentaire.
	<b>Coordonnées</b>	<a href="mailto:amel.ben.lagha@umontreal.ca">amel.ben.lagha@umontreal.ca</a>
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.
Dr Marc Drolet	<b>Titre</b>	Professeur titulaire
	<b>Coordonnées</b>	<a href="mailto:marc.drolet@umontreal.ca">marc.drolet@umontreal.ca</a>
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.
Dr Guy Lemay	<b>Titre</b>	Professeur titulaire
	<b>Coordonnées</b>	<a href="mailto:guy.lemay@umontreal.ca">guy.lemay@umontreal.ca</a>
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.

Dre Caroline Quach Thanh	<b>Titre</b>	Professeure titulaire
	<b>Coordonnées</b>	c.quach@umontreal.ca
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.

## Personne-ressource

Dave De Sousa	<b>Responsabilité</b>	Coordonnateur de laboratoire Travaux pratiques
	<b>Coordonnées</b>	dave.maurice-de.sousa@umontreal.ca
	<b>Disponibilités</b>	Utilisez les forums sur StudiUM pour les questions relatives au cours.

TGDE – Premier cycle	<b>Responsabilité</b>	Technicienne en gestion des dossiers étudiants
	<b>Coordonnées</b>	tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca
	<b>Disponibilités</b>	Par courriel

## Description du cours

<b>Description simple</b>	Bactériologie, virologie, mycologie, parasitologie, immunologie générales et éléments de génétique microbienne. Maladies infectieuses.
<b>Description détaillée</b>	Connaissances de base en microbiologie et immunologie par l'étude, d'une part, des micro-organismes en général et, d'autre part, de ceux qu'on retrouve plus particulièrement associés à différents processus infectieux chez l'humain. Ces micro-organismes sont soit des bactéries, virus, champignons ou parasites.
<b>Place du cours dans le programme</b>	Obligatoire pour les étudiants du doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en médecine dentaire.  Obligatoire pour les étudiants du doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en optométrie.

## Apprentissages visés

<b>Objectifs généraux</b>	De façon générale, le cours vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir les connaissances de base en microbiologie (caractéristiques morphologiques, physiologiques, génétiques, habitats naturels, méthodes générales d'identification) et en immunologie;</li> <li>• Connaître les microorganismes qui ont un pouvoir pathogène en médecine dentaire et en optométrie, leur sensibilité aux produits chimiques et physiques et leurs modes de transmission;</li> <li>• Connaître les mécanismes de défense de l'hôte humain par rapport aux microorganismes (types d'immunité, vaccination) et les principes de l'antibiothérapie.</li> </ul>
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	À la fin du cours, les étudiants seront capables de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les risques infectieux liés à la pratique de la médecine dentaire et de l'optométrie;</li> <li>• Expliquer les modalités de contrôle de l'infection;</li> <li>• Choisir et utiliser les barrières appropriées pour prévenir la transmission des maladies infectieuses;</li> <li>• Déterminer les indications et contre-indications de l'utilisation des antimicrobiens, la dose requise et le mode d'administration.</li> </ul>

## Calendrier des séances

14 janvier 2025	<b>Titre</b>	Dr Louis de Repentigny
	<b>Contenus</b>	Introduction Classification et nomenclature des bactéries Structure et composition des bactéries
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00
21 janvier 2025	<b>Titre</b>	Dr Marc Drolet
	<b>Contenus</b>	Croissance bactérienne
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00
28 janvier 2025	<b>Titre</b>	Dr Louis de Repentigny
	<b>Contenus</b>	Action des agents physiques/chimiques sur les bactéries
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00
4 février 2025	<b>Titre</b>	Dre Amel Ben Lagha
	<b>Contenus</b>	Immunologie I
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00 Prestation d'enseignement en classe virtuelle (ZOOM)
11 février 2025	<b>Titre</b>	Dre Amel Ben Lagha
	<b>Contenus</b>	Immunologie II
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00 Prestation d'enseignement en classe virtuelle (ZOOM)
18 février 2025	<b>Contenus</b>	Examen intra
	<b>Activités</b>	Examen intra - En présentiel 17:00 à 19:00
	<b>Évaluation</b>	Examen intra 50% Couvrant la matière du 14 janvier au 11 février inclusivement .
25 février 2025	<b>Titre</b>	Dre Amel Ben Lagha
	<b>Contenus</b>	Immunologie III
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00 Prestation d'enseignement en classe virtuelle (ZOOM)
4 mars 2025	<b>Contenus</b>	Semaine de lecture
	<b>Activités</b>	Semaine de lecture
11 mars 2025	<b>Titre</b>	Dr Louis de Repentigny
	<b>Contenus</b>	Facteurs de virulence des microorganismes
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00

18 mars 2025	<b>Titre</b>	Dr Guy Lemay
	<b>Contenus</b>	Virologie
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00
20 mars 2025	<b>Titre</b>	Dave De Sousa
	<b>Contenus</b>	Ubiquité des microorganismes dans l'environnement Lavage des mains Recherche de porteurs de Staphylococcus aureus Examen macroscopique de cultures bactériennes Examen microscopique de bactéries
	<b>Activités</b>	Travaux pratiques séance 1 16:30 à 18:30
	<b>Lectures et travaux</b>	Avant la séance : Manuel de travaux pratiques MCB1097 H24
25 mars 2025	<b>Titre</b>	Dr Louis de Repentigny
	<b>Contenus</b>	Mycologie
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00
27 mars 2025	<b>Titre</b>	Dave De Sousa
	<b>Contenus</b>	Bactériologie Mycologie Virologie
	<b>Activités</b>	Travaux pratiques séance 2 16:30 à 18:30
	<b>Lectures et travaux</b>	Avant la séance : Manuel de travaux pratiques MCB1097 H24
1 avril 2025	<b>Titre</b>	Dre Caroline Quach-Thanh
	<b>Contenus</b>	Épidémiologie des infections
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00
8 avril 2025	<b>Titre</b>	Dre Caroline Quach-Thanh
	<b>Contenus</b>	Immunisation
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00
15 avril 2025	<b>Titre</b>	Dr Marc Drolet
	<b>Contenus</b>	Agents chimiothérapeutiques
	<b>Activités</b>	Cours théorique 17:00 à 19:00
22 avril 2025	<b>Contenus</b>	Libre
	<b>Activités</b>	Libre
29 avril 2025	<b>Contenus</b>	Examen final
	<b>Activités</b>	Examen final - En présentiel 17:00 à 19:00

	<b>Évaluation</b>	Examen final 50% Couvrant la matière du 25 février au 15 avril inclusivement ainsi que des questions sur les travaux pratiques.
--	-------------------	--

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Évaluations

### Calendrier des évaluations

14 janvier 2025	<b>Activité</b>	Pondération totale du cours
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	50% examen intra 50% examen final
	<b>Pondération</b>	100%

18 février 2025	<b>Activité</b>	Examen intra 17:00 à 19:00 En présentiel
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 14 janvier au 11 février inclusivement.
	<b>Critères d'évaluation</b>	Justesse de la réponse
	<b>Pondération</b>	50 %

29 avril 2025	<b>Activité</b>	Examen final 17:00 à 19:00 En présentiel
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 25 février au 15 avril inclusivement, ainsi que sur les travaux pratiques.
	<b>Critères d'évaluation</b>	Justesse de la réponse
	<b>Pondération</b>	50 %

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

### Consignes et règles pour les évaluations

<b>Absence à une évaluation</b>	<p>Toute absence à une évaluation ou lors d'un cours comportant une évaluation doit être justifiée en utilisant le formulaire approprié (CHE_Absence_Évaluation ou CHE_Absence_Cours) sous la tuile Vos formulaires disponible dans votre Centre étudiant. Le formulaire dûment rempli et les pièces justificatives doivent être soumis dans les sept jours suivant l'absence (art. 9.9 du Règlement des études de premier cycle). La décision sera rendue après vérification des documents soumis.</p> <p>Absence à une séance de travaux pratiques : La présence aux séances de travaux pratiques est obligatoire. Une absence non motivée à une séance de travaux pratiques entraîne une pénalité automatique de 50% sur la note finale des travaux pratiques.</p>
---------------------------------	---

Retard à une séance de travaux pratiques:  
L'accès au laboratoire d'enseignement est permis 30 minutes avant l'heure indiquée de début du cours. Aucun retard n'est permis. Après l'heure de début de la séance, l'accès au laboratoire sera refusé et une absence sera enregistrée.

Veuillez noter que les expériences sont conçues de manière à être complétées à l'intérieur du temps imparti pour chaque séance. À la fin de la période, les étudiants doivent quitter le laboratoire.

Une pénalité pouvant atteindre 5% de la note finale des travaux pratiques est appliquée pour tout manquement aux règles de sécurité en laboratoire et/ou pour toute place qui n'est pas nettoyée et désinfectée à la fin de la séance de travaux pratiques. Un manquement grave ou récurrent entraîne l'exclusion du laboratoire.

Aucune séance ne peut être reprise.

<b>Matériel autorisé</b>	Aucune documentation autorisée pour les examens (intra et final).
<b>Seuil de réussite exigé</b>	D (50%)

## Rappels

### Dates importantes

<b>Modification de l'inscription</b>	23 janvier 2025
<b>Date limite d'abandon</b>	14 mars 2025
<b>Fin du trimestre</b>	30 avril 2025
<b>Évaluation de l'enseignement</b>	Semaine 13 du trimestre

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

**Attention !** En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

### Utilisation des technologies en classe

<b>Enregistrement des cours</b>	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet <a href="https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx">https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx</a> Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
<b>Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents</b>	Cours théorique Permis.  Travaux pratiques Les ordinateurs, tablettes, téléphones intelligents et autres supports technologiques sont interdits au laboratoire d'enseignement par l'Agence de santé publique du Canada pour des raisons de gestion du risque biologique et de biosécurité.  Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette capable de fonctionner avec

Internet haute vitesse (pour faciliter le visionnement des vidéos et la participation aux séances synchrones). Vous aurez aussi besoin d'écouteurs et d'installer le logiciel Zoom sur votre appareil.

Pour accéder à votre environnement d'apprentissage StudiUM, il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome de Google ou encore Firefox de Mozilla.

Pour accéder aux ressources de la bibliothèque, vous devez installer le Proxy de l'UdeM sur votre appareil.

Par ailleurs, en tant qu'étudiant de l'UdeM, vous pouvez télécharger gratuitement la suite Office 360.

## Ressources

### Ressources obligatoires

<b>Documents</b>	Manuel de travaux pratiques <b>MCB1097 Microbiologie et immunologie générales</b> , disponible sur StudiUM.
	Notes de cours (Sur StudiUM)
<b>Ouvrages en réserve à la bibliothèque</b>	<b>Prescott's Microbiology, 10e.</b> JM Willey, LM Sherwood, CJ Woolverton, 2017
<b>Équipement (matériel)</b>	<b><u>Travaux pratiques</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sarrau jetable clairement identifié au nom de l'étudiant au niveau du col ou de la poche (thorax), dédié au travail en laboratoire de microbiologie, ne pouvant quitter le laboratoire T-600. Disponible à la Librairie Scientifique et médicale (L-315 du pavillon Roger-Gaudry).</li> <li>• Grand sac de plastique durable à glissière, clairement identifié au nom de l'étudiant, de sa place au laboratoire et du sigle du cours, pour le rangement du sarrau au laboratoire, à la fin de chaque séance.</li> <li>• Manuel de travaux pratiques <b>MCB1097 Microbiologie et immunologie générales.</b></li> <li>• Lunette de protection.</li> <li>• Marqueur permanent à pointe fine.</li> <li>• Stylo à encre bleue ou noire non-effaçable.</li> </ul> <p><b>Les manteaux, sacs et appareils électroniques sont interdits d'accès au laboratoire T-600 pour des raisons de gestion du risque biologique, tel qu'exigé par l'Agence de santé publique du Canada.</b></p>

### Ressources complémentaires

<b>Sites Internet</b>	Procédure <b>Zoom</b> pour tous les participants qui ont une adresse <b>@umontreal.ca</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Cliquer sur 1. et se connecter : <a href="#">1. Pour se connecter à Zoom</a> (choisir <i>Connexion</i> et vous authentifier)</li> <li>◦ Cliquer sur 2. pour démarrer/accéder à la séance Zoom: 2. Lien Zoom du MCB1097 (et suivre l'hyperlien)</li> </ul> <p>Pour avoir accès correctement à la salle, vous devez vous authentifier par le <a href="#">premier lien</a> en choisissant <i>Connexion</i> et par la suite, suivre le deuxième</p>
-----------------------	--

lien (et suivre le lien).

## Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

[Centre de communication écrite](#)

[Centre étudiant de soutien à la réussite](#)

[Services des bibliothèques UdeM](#)

[Soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

### Autres

Vous ne voyez plus le bout de votre trimestre ? Vous cumulez les problèmes et difficultés en cours de trimestre ?

Avant d'atteindre le point de non-retour et/ou d'avoir recours à des pratiques peu recommandables, allez chercher de l'aide !

Consulter le site du [SOUTIEN POUR RÉUSSIR](#) de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les outils et ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.

## Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

### Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

#### Règlement des études

[Règlement des études de premier cycle](#)

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

[Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#)

#### Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

[Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap](#)

[Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

### Autres

Le règlement des études du premier cycle de l'Université de Montréal (<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>) mentionne que, si



vous croyez avoir été lésé dans l'évaluation d'un travail ou examen, vous devez entreprendre les démarches suivantes **à la fin du trimestre** suite à l'obtention de votre note littérale:

- 1) Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant doit faire une demande de consultation de ses travaux (*art. 9.4*). Afin de vous prévaloir de ce droit, effectuez une demande auprès de la TGDE responsable de la gestion du cours (coordonnées disponibles dans le programme horaire).
- 2) Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des **raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit** peut demander la révision de cette modalité en remplissant le formulaire dédié et déposer sa demande motivée auprès de l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (en l'occurrence, la TGDE responsable de la gestion du cours). Suite à la révision des modalités d'évaluation, la note peut être maintenue, diminuée ou majorée et le relevé de notes sera ajusté en conséquence (*art. 9.5*).

Ainsi, veuillez noter qu'aucune modification de la note ne sera effectuée en cours de trimestre. Seule la TGDE est habilitée à recevoir vos demandes de consultation et de révision, et ce, en fin de trimestre. Seul le directeur du département est habilité à acquiescer à une demande de révision.

### [Règlement concernant la quérulence dans le contexte d'une demande, d'une plainte ou de l'exercice d'un droit d'un étudiant](#)

L'Université de Montréal a adopté un règlement afin d'encadrer l'exercice d'une demande, d'une plainte ou d'un droit prévu aux politiques et règlements de l'Université lorsqu'un étudiant fait preuve d'une conduite quérulente. Soyez avisé que, le cas échéant, ce règlement sera appliqué.

## Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

[Site Intégrité](#)

[Les règlements expliqués](#)

### Autres

**Tout travail peut être analysé afin de déceler toute trace de plagiat.**

